



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Instituteurs

Question écrite n° 1960

Texte de la question

M. Pierre-Remy Houssin demande à M. le ministre de l'éducation nationale s'il est dans son intention de permettre aux instituteurs en conge de longue durée (CLD) et atteignant l'âge de la retraite d'être nommés dans le corps des professeurs des écoles.

Texte de la réponse

S'agissant d'une nomination dans un nouveau corps et non d'une simple promotion de grade, la nomination d'un instituteur dans le corps des professeurs des écoles ne peut être, en aucun cas, une nomination pour ordre, et suppose l'aptitude à exercer les fonctions correspondantes. Cette décision ne peut donc intervenir pour un instituteur en conge de longue durée qu'après un avis favorable du comité médical départemental et une installation effective en qualité de professeur des écoles, ceci que l'intéressé atteigne ou non l'âge de la retraite.

Données clés

Auteur : [M. Houssin Pierre-Rémy](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1960

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 1993, page 1542

Réponse publiée le : 2 août 1993, page 2336